

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 29 MARS 2016

L'an deux mille seize,

Le vingt-neuf mars

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2016

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, M. BELET Georges, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric, Adjoints, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. DE MEAUX Emmanuel, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DELATTRE QUENEY Delphine, Mme DE PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS : Néant

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme DE PARISOT DE BERNECOURT France

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- COMPTE ADMINISTRATIF 2015

- COMPTE DE GESTION 2015

- AFFECTATION DU RESULTAT

- BUDGET PRIMITIF 2016

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Délibération 2016/16

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif comptabilise le réalisé de l'année écoulée et demande aux conseillers de prendre connaissance des documents budgétaires qui leur ont été distribués.

La parole est donnée à Monsieur Georges BELET, Adjoint délégué aux finances qui présente le compte administratif. Il commente chaque section (fonctionnement et investissement) et détaille les comptes de dépenses et de recettes dont le réalisé annonce un montant plus ou moins différent de la prévision budgétaire votée lors du budget primitif 2015.

Il invite ensuite les Conseillers à se reporter à la présentation générale du Compte Administratif :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 488 313,78 €	G 689 403,68 €
	Section d'investissement	B 369 026,17 €	H 207 875,03 €
		+	+
Reports de l'exercice 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C	I
	Report en section d'investissement (001)	D	J 174 768,76 €
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		857 339,95 € =A+B+C+D	1 072 047,47 € =G+H+I+J

		Dépenses	Recettes
Restes à réaliser à reporter en 2016	Section de fonctionnement	E 0,00 €	K 0,00 €
	Section d'investissement	F 40 474,09 €	L 0,00 €
	TOTAL des Restes à Réaliser à reporter en 2016	40 474,09 € = E+F	0,00 € = K+L

		Dépenses	Recettes
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	488 313,78 € = A+C+E	689 403,68 € = G+I+K
	Section d'investissement	409 500,26 € = B+D+F	382 643,79 € = H+J+L
	TOTAL CUMULE	897 814,04 € = A+B+C+D+E+F	1 072 047,47 € = G+H+I+J+K+L

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée. Madame DEROBERT-MASURE Josette propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif en tout point conforme avec le Compte de Gestion de Madame la Trésorière.

Le Conseil Municipal, moins Monsieur le Maire, par 14 voix « POUR »

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2015 tel que présenté.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

COMPTE DE GESTION 2015

Délibération 2016/17

Monsieur le Maire précise que le Compte de Gestion de Madame DECOOPMAN Valérie, Trésorière, est en tout point en conformité avec le compte Administratif 2015 qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **INDIQUE** que le Compte de Gestion, dressé par l'exercice 2015, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT

Délibération 2016/18

Le résultat 2015 en clôture est de :

<u>Fonctionnement</u>	Excédent	201 089.90 €
<u>Investissement</u>	Excédent	13 617.62 €
	Solde des restes à réaliser	-40 474.09 €
	Besoin de financement	-26 856.47€

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter au compte 1068 : 26 856.47 € pour couvrir le besoin de financement d'investissement et 174 233.43 € correspondant à l'excédent de fonctionnement diminué du besoin de financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'affecter au compte 1068 :

⇒ 26 856.47 € pour couvrir le besoin de financement d'investissement ;

⇒ 174 233.43 € correspondant à l'excédent de fonctionnement diminué du besoin de financement ;

- **ACCEPTE** de reporter l'excédent de 13 617.62 € en recette d'investissement compte 001 ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

BUDGET PRIMITIF 2016

Délibération 2016/19

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	670 782.00 €	670 782.00 €
Section d'investissement	412 673.52 €	412 673.52 €
TOTAL	1 083 455.52 €	1 083 455.52 €

Vu l'avis de la commission des finances, vu le projet de Budget Primitif présenté, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2016 arrêté comme suit :

- > au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- > au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	670 782.00 €	670 782.00 €
Section d'investissement	412 673.52 €	412 673.52 €
TOTAL	1 083 455.52 €	1 083 455.52 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Délibération 2016/20

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2015 :

Taxe d'habitation	9,97 %
Taxe Foncière Bâti	17,24 %
Taxe Foncière Non Bâti	52,50 %

Il indique que le budget primitif 2016 qui vient d'être approuvé, a été confectionné en tenant compte des taux appliqués en 2015 et qu'il ne lui semble pas nécessaire d'augmenter ces taux pour 2016.

Monsieur BLANCHON Frédéric interroge Monsieur le Maire et l'assemblée pour savoir s'il ne serait pas judicieux d'augmenter légèrement ces taux, à partir de 2016 et jusqu'à la création de la commune nouvelle, qui, par le fait d'un regroupement de plusieurs collectivités en une seule, risque d'être obligée de réajuster les taux de ces taxes locales et faire l'objet d'une plus forte augmentation de ceux-ci d'une année sur l'autre.

Monsieur le Maire propose une réflexion sur ce dossier pour 2017 et propose à l'assemblée de reconduire les taux existants.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, par 3 abstentions et 12 voix « POUR » de maintenir les taux de 2015 sur 2016, à savoir :

Taxe d'habitation	9,97 %
Taxe Foncière Bâti	17,24 %
Taxe Foncière Non Bâti	52,50 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

REUNION PUBLIQUE

Mme DELATTRE QUENEY Delphine informe l'assemblée, qu'en accord avec M. PERSIN, Président du Syndicat Basse Vallée d'Azergues, une réunion publique concernant le « moustique tigre » et plus précisément la démoustication sera organisée le 12 mai prochain en soirée, à la salle des fêtes de MARCILLY D'AZERGUES. Réunion à laquelle les populations des communes adhérentes au syndicat seront conviées. Une information précisant l'heure exacte sera faite auprès des administrés et des collectivités.

Prochaines réunions datées :

Réunion de hameau « Bramefond » : samedi 02 avril 2016 à 14 h
Centre Communal d'Action Sociale : mardi 12 avril 2016 à 19 h 30
Conseil Municipal : mardi 12 avril 2016 à 20 h 30